

<b>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique)</b> Conseil Municipal du <b>Lundi 15 décembre 2025</b>	<b>DATE DE CONVOCATION : 8 décembre 2025</b> <b>DATE D'AFFICHAGE : 8 décembre 2025</b>  <b>Nombre de Conseillers en exercice : 19</b> <b>Nombre de Conseillers présents : 15</b> <b>Nombre de Conseillers votants : 16</b>
---	---

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents :** Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absente excusée :** Madame Bernadette BROSSEAU

**Absentes :** Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY

**Pouvoir :** Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

#### CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS

Le conseil municipal du 13 décembre 2021 avait approuvé la signature d'une convention entre différents partenaires pour le logement des travailleurs saisonniers. Cette première convention étant arrivée à terme, il convient de la renouveler.

Pour mémoire, les communes touristiques, au sens du Code du tourisme, ont l'obligation de conclure avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Conformément à l'article L. 301-4-1 du Code de la construction et de l'habitation, 9 communes sont concernées sur Cap Atlantique par cette obligation réglementaire : Batz sur Mer, Guérande, La Baule Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin et Piriac sur Mer.

Un diagnostic a été réalisé par l'agence d'urbanisme de la Région de Saint-Nazaire sur les 9 communes concernées. Sur la commune de Mesquer environ 67 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité, soit une estimation théorique de 75 postes occupés par des personnes devant être logées sur place. Parmi ces personnes dont la résidence principale est extérieure au territoire, certains bénéficient d'un pied-à-terre (résidence secondaire, famille), d'autres parviennent à se loger dans le parc privé, bénéficiant de logements mis à disposition ou facilités par l'employeur ou la collectivité.

Les difficultés d'accès au logement mises en lumière au travers du diagnostic pour les saisonniers non logés, s'articulent autour de 3 axes :

- La rareté et la cherté des logements disponibles. L'attractivité touristique en fait une

zone très tendue en termes de logements, ceux-ci étant mis à disposition de la clientèle touristique.

- La difficulté pour les jeunes travailleurs, en emploi précaire, temporaire ou saisonnier à trouver un logement à proximité du lieu de travail.
- La typologie des travailleurs saisonniers impliquant un besoin hétérogène en logement : de l'étudiant saisonnier employé quelques semaines aux saisonniers professionnels, sur des postes qualifiés, qui s'installent durablement sur la commune. La majorité des postes est toutefois occupée par des jeunes en « job d'été ».

Au regard de la tension du marché du logement, s'éloigner du littoral est souvent nécessaire mais implique d'être mobile. Des actions d'information et de formation peuvent également impacter les réponses à ces besoins.

Dans le prolongement des initiatives déjà menées par les communes et Cap Atlantique pour offrir des solutions qui permettent aujourd'hui de répondre partiellement à la demande, des actions concrètes et détaillées pour répondre aux enjeux du logement, de l'accès à l'information des employeurs et des travailleurs, ainsi que de la mobilité des travailleurs saisonniers, sont proposées sous forme de fiches-actions au sein de la convention ci-jointe en annexe.

La convention décline les actions qui seront menées par Cap Atlantique et les communes de Batz sur Mer, Guérande, La Baule Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin et Piriac sur Mer.

Les fiches actions s'articulent autour de 4 thématiques :

- Logement : Développer l'offre existante. En produisant de nouvelles résidences dédiées aux saisonniers, mais également en réhabilitant ou mobilisant du parc existant, de l'hébergement chez l'habitant, des partenariats avec des associations ou des solutions d'habitat de loisirs.
- Communication / information : En développant un outil d'information et de communication capitalisant l'ensemble des partenariats existants et des dispositifs à destination des saisonniers.
- Mobilité : Mobiliser un parc de vélos à assistance électrique pour les saisonniers
- Autre : Mobiliser les employeurs

Pour la commune de Mesquer 5 fiches actions sont inscrites et détaillées dans la convention :

- MQ 1. Logement : État des lieux des logements pour connaître la disponibilité.
- MQ 2. Logement : Réservation d'emplacements de camping-cars
- MQ 3. Logement : Mobilisation de logements d'urgence en période estivale
- MQ 4. Logement : Favoriser le logement intergénérationnel en lien avec Cap Atlantique et l'hébergement chez l'habitant
- MQ 5. Communication : Contribuer au développement d'un outil de communication capitalisant l'ensemble des offres disponibles à l'échelle intercommunale

Le programme d'actions de Cap Atlantique et des 9 communes, fera l'objet d'un suivi régulier de sa mise en œuvre en lien avec les services de l'Etat, le Département et Action Logement, quant à l'atteinte des objectifs appréciés au regard des indicateurs définis pour chaque action. Un bilan de l'application de la convention sera réalisé au terme de celle-ci et transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

**CONSIDERANT** que le diagnostic des besoins, réalisé conclut à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins,

**CONSIDERANT** que la commune a l'obligation de signer avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

**CONSIDERANT** que le soutien au développement du logement des saisonniers est un axe du PLH,

**CONSIDERANT** l'engagement des communes et de Cap Atlantique à s'inscrire dans une dynamique de première réponse aux besoins en logement des travailleurs saisonniers et notamment au travers des actions de chaque partie,

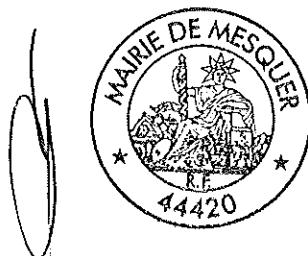
**Pièce jointe :** Projet de convention entre les 9 communes dites « touristiques », l'Etat, Cap Atlantique, le département et Action Logement.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité :**

- L'autorisation pour le Maire ou son représentant à signer la convention pour le logement des travailleurs saisonniers et tout document relatif à ce dossier.
- Le programme d'actions qui fera l'objet d'un suivi régulier de sa mise en œuvre en lien avec les services de l'Etat, le Département et Action Logement.

Reçu au contrôle de légalité  
le 16/12/2025  
Publié ou notifié  
le 17/12/2025  
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD  
Maire





## CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 301-4-1 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

La présente convention est établie entre :

La commune de Batz sur Mer représentée par Madame Lehuédé, Maire,  
La commune de Guérande représentée par Monsieur Criaud, Maire,  
La commune de La Baule-Escoublac représentée par Monsieur Louvrier, Maire,  
La commune de La Turballe représentée par Monsieur Cadro, Maire,  
La commune du Croisic représentée par Madame Quellard, Maire,  
La commune du Pouliguen représentée par Monsieur Samama, Maire,  
La commune de Mesquer-Quimiac représentée par Monsieur Bernard, Maire,  
La commune de Pénestin représentée par Monsieur Puisay, Maire,  
La commune de Piriac-sur-Mer représentée par Madame Dacheux, Maire,

Et

L'État, représenté par Monsieur Eric de Wispelaere, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire

**Personnes associées :**

La communauté d'agglomération CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo représentée par Monsieur Nicolas Criaud, Président,

Le conseil départemental de Loire-Atlantique représenté par Monsieur Michel Ménard, Président,

Action Logement Services représenté par Monsieur Régis ROUSSEAU, Président du Comité Régional Pays de la Loire

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.301-4-1 et L.301-4-2 ;

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L. 133-3 et L. 133-4, L.133-11 à L.133-15, L.151-3, et R.133-32 à R.133-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4424-42 ;

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, et notamment ses articles 2, 3-3, 6 alinéas 1 et 2, 20-1, 24-1 ;

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 modifié relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu le décret du 15 octobre 2019 portant classement de la commune de Batz-sur-Mer en station de tourisme ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2024 portant classement de la commune de Guérande en commune tourisme ;

Vu le décret du 24 octobre 2014 portant classement de la commune de La Baule-Escoublac en station de tourisme ;

Vu le décret du 20 novembre 2019 portant classement de la commune La Turballe en station de tourisme ;

Vu le décret du 4 octobre 2024 portant classement de la commune du Croisic en station de tourisme ;

Vu le décret du 6 février 2014 portant classement de la commune du Pouliguen en station de tourisme ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant classement de la commune de Mesquer en station de tourisme ;

Vu l'arrêté du 20 août 2025 portant classement de la commune de Pénestin en station de tourisme ;

Vu le décret du 29 novembre 2017 portant classement de la commune de Piriac-sur-Mer en station de tourisme ;

Vu le diagnostic sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers réalisé par l'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (addrn) ;

Vu le bilan de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers 2021-2024 réalisé par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,

Vu les avis émis lors des réunions du 4 février 2025 et 6 juin 2025 par la Communauté d'agglomération de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et par Action Logement sur le bilan de la convention 2021-2024 et les projets de programme d'actions des communes et de l'agglomération visant à mieux répondre aux besoins en logement des travailleurs saisonniers jusqu'en 2028 ;

Il a été convenu ce qui suit :

## Préambule

Les communes touristiques, au sens du Code du tourisme, ont l'obligation de conclure avec l'État une "convention pour le logement des travailleurs saisonniers".

La convention est élaborée en association avec l'établissement public de coopération intercommunale auquel appartient la commune, le Département et Action Logement.

La convention prend en compte les objectifs en faveur du logement des travailleurs saisonniers contenus dans le programme local de l'habitat (PLH) lorsque le territoire couvert par la convention en est doté.

### *Objet et durée de la convention*

La présente convention a pour objet, aux termes de l'article L. 301-4-1 du CCH, de définir les besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire des communes de Batz-sur-Mer, Guérande, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer-Quimiac, Pénestin, Piriac-sur-Mer dénommées communes touristiques et pour certaines classées stations de tourisme.

Lorsque ce diagnostic conclut à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins, la convention fixe les objectifs à atteindre et les moyens d'action correspondants.

La présente convention signée entre l'État, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, les 9 communes concernées de l'intercommunalité, le Département de Loire-Atlantique et Action logement a ainsi pour objet de soutenir le développement du logement saisonnier, dans une logique de coordination et de complémentarité avec les actions communales.

La convention, conclue pour une durée de trois ans, prend effet à compter de la date de sa signature.

## 1. Bilan de la convention 2021-2024

### *1.1. Conclusions du bilan de la convention 2021-2024*

#### **Une dynamique en faveur de l'accueil des saisonniers pleinement engagée**

- Des actions pour faciliter la mobilité des saisonniers et mobiliser les employeurs
- Près de 250 solutions logements créées et une soixantaine supplémentaire à venir,
- Une agilité des communes touristiques pour la création de solutions variées, adaptées et innovantes,
- Près de 400 000 € engagés par l'Agglomération en faveur du développement du logement saisonnier,

#### **Un caractère réduit de la durée de la convention pour développer toutes les actions et observer leurs impacts**

- Un contexte de difficultés accrues de production de logement : plusieurs solutions de logement seront effectives entre 2025 et 2027
- Plusieurs actions nécessitent de poursuivre leur montée en puissance : le développement de l'Hébergement Intergénérationnel dans le parc social, les actions de visibilité de l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH),
- Plusieurs actions sont prévues en développement en 2025-2027 : l'information aux saisonniers, l'étude sur les meublés touristiques (PLH3 - ADDRN),

**Un diagnostic récent :** réalisé sur des données 2019 et complété en 2022 avec une enquête sur l'accueil des saisonniers auprès des professionnels.

Le document de bilan se situe en annexe.

### *1.2. Les modalités de poursuite de l'engagement des signataires dans une convention 2025-2028*

Les services de l'Etat se sont prononcés en faveur d'une poursuite de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers sur les communes touristiques de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo en tenant compte du bilan de la convention précédente.

Concernant le diagnostic, les communes soulignent la difficulté d'avoir une estimation quantitative fiable des besoins en logements des saisonniers. Ce constat avait déjà été fait lors de l'élaboration du diagnostic initial en 2019-2020. En effet, les données consolidées sur les saisonniers n'existent pas, l'approche des besoins en logement est très hypothétique (issue de croisements et d'hypothèses). Elle nécessite de s'appuyer sur la connaissance des acteurs locaux et sur les bilans des saisons. Les bilans des 3 dernières saisons montrent que les besoins peuvent être très variables selon les années. Ainsi en 2024, où les besoins se sont révélés limités (notamment en raison des conditions météorologiques), entraînant la vacance de certains logements saisonniers gérés par certaines communes, alors même que de nombreux ménages rencontrent des difficultés pour se loger. Par ailleurs, les difficultés de recrutement observées chez certains employeurs ne sont pas toujours liées au logement, mais peuvent aussi découler de conditions de travail peu attractives. Dans ce contexte, les communes et l'Agglomération souhaitent ainsi compléter le diagnostic initial des éléments clés issus de l'enquête menée auprès des professionnels du tourisme de 2022, et de la connaissance qualitative des communes.

Concernant les objectifs en logements et les moyens d'actions en matière d'habitat, les signataires constatent que la durée de la convention est trop courte pour réaliser l'intégralité des projets. Une part importante de ceux-ci sera menée entre 2025 et 2027. En conséquence, les signataires conviennent de prolonger les objectifs et programmes d'action initiaux des communes et de procéder, à cette échéance, à une évaluation des besoins en logement des saisonniers restants à satisfaire.

S'agissant des moyens d'action communs avec l'Agglomération, les signataires s'entendent pour adapter les actions au regard des conclusions du bilan, en veillant notamment à :

- maintenir les actions positives et porteuses,
- renforcer la vision d'ensemble de l'offre existante et de sa disponibilité,
- poursuivre les actions de mobilisation des employeurs.

## **2. Diagnostic sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire**

### *2.1. Les éléments clés du diagnostic réalisé en 2019-2020*

Un diagnostic a été réalisé par l'agence d'urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN), dans le cadre d'un partenariat avec les communautés d'agglomération de Saint-Nazaire, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Pornic agglo Pays de Retz et la communauté de communes Sud Estuaire.

Il s'appuie sur des études existantes (ex : programme local de l'habitat), une approche quantitative (traitement et interprétation de données statistiques) et une approche qualitative (entretiens avec les acteurs publics et privés du territoire).

Ce diagnostic réalisé sur le territoire de chaque commune a été mis en regard avec la situation à l'échelle de la communauté d'agglomération de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Ce diagnostic, joint en annexe, conclut à la nécessité d'accentuer les actions déjà mises en œuvre par les communes pour répondre aux besoins en logement des travailleurs saisonniers, dont les principales conclusions sont présentées ci-après :

Une période touristique de plus en plus étendue

Le besoin en travailleurs saisonniers s'étend désormais à des périodes de plus en plus longues, de la fin des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint avec un pic marqué durant la très haute saison (juillet-août), période durant laquelle une majorité de CDD longs (un mois ou plus) est enregistrée.

#### Des recrutements extérieurs au territoire

Au sein des 9 communes classées de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, les entreprises ont déclaré, en 2019, 18 957 embauches en CCD courts et 6 914 en CDD longs, correspondants à 2 168 postes à caractère saisonniers. Près de 50 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 1 077 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

#### Des travailleurs extérieurs logés par différents moyens

Les entretiens ont permis de qualifier et de préciser cette estimation théorique : parmi les personnes dont la résidence principale est extérieure au territoire, certains disposent d'un pied-à-terre (résidence secondaire, famille), d'autres parviennent à se loger dans le parc privé, ou bénéficient d'un hébergement mis à disposition ou facilités par l'employeur, etc.

Les communes ainsi que la Communauté d'agglomération de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont également pris des initiatives pour offrir des alternatives aux « jeunes » et / ou aux saisonniers : interface avec l'office du tourisme communal ou intercommunal, foyer des jeunes, logements communaux, etc. Ces solutions permettent déjà répondre partiellement à la demande de logements, de mobilité et d'information.

#### Une difficulté pour les autres saisonniers non logés

Le diagnostic réalisé confirme les difficultés en termes d'accès au logement sur le territoire des 9 communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo pour les saisonniers ne disposant pas de moyens d'hébergement :

- La rareté et la cherté des logements disponibles. L'attractivité touristique en fait une zone très tendue en termes de logements, ceux-ci étant mis à disposition de la clientèle touristique.
- La difficulté pour les jeunes travailleurs, en emploi précaire, temporaire ou saisonnier à trouver à se loger à proximité du lieu de travail.
- La typologie des travailleurs saisonniers impliquant un besoin hétérogène en hébergement : de l'étudiant saisonnier employé quelques semaines aux saisonniers professionnels, sur des postes qualifiés, qui s'installent durablement sur la commune. La majorité des postes est toutefois occupé par des jeunes en « job d'été ».

Au regard de la tension sur le marché du logement, s'éloigner en rétro-littoral est souvent nécessaire mais implique d'être mobile et de gérer éventuellement les horaires de service.

#### *2.2. L'approche des besoins en hébergement sur les communes touristiques réalisée en 2021 et traduction en objectifs à l'horizon 2028*

Les besoins en hébergement sur les communes touristiques ont fait l'objet d'une évaluation en 2021. Cependant, les données consolidées sur les saisonniers n'existant pas, l'approche basée sur des hypothèses limite la fiabilité des résultats.

Le bilan de la convention 2021-2024 a souligné la nécessité de s'appuyer sur un temps long de 2 conventions pour affiner les besoins. En effet, les bilans des saisons touristiques 2022-2023 et 2024 ont montré que les besoins pouvaient être très variables selon les années.

**Les besoins en solutions d'hébergement définis en 2021 (qui s'entendent en nombre de lits-places) ont ainsi été prolongés sur 3 ans et seront à nouveau estimés lors du bilan de la convention 2025-2028.**

#### **Batz-sur-Mer**

En 2019, 771 embauches en CCD courts et 261 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 112 postes à caractère saisonnier déclarés. 55 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 60 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

La commune dispose par ailleurs de 16 logements aujourd’hui dédiés aux saisonniers.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- Des périodes de recrutement de saisonniers liées aux activités des marais salants (roulage du sel)
- la présence d'une gare mais une fréquence et des horaires des trains qui ne permettent pas les déplacements domicile – travail quotidiens, notamment pour les emplois en horaires décalés.

**Dans ce contexte la commune de Batz-sur-Mer pourrait se fixer un objectif de 15 à 20 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.**

### Guérande

En 2019, 4 050 embauches en CCD courts et 1 697 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 315 postes à caractère saisonniers déclarés. 24 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 75 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- une commune plus résidentielle et économiquement diversifiée que les communes touristiques du littoral
- une localisation intermédiaire (entre littoral et rétro-littoral) impliquant une tension moins forte (jusque récemment) en termes de logement. Au regard du profil et de la localisation de la commune, des pistes plus larges que pour les communes touristiques du littoral peuvent être prospectées en termes d'hébergement
- la prise en charge par la Ville de l'hébergement des renforts saisonniers de la Gendarmerie nationale au sein du lycée Olivier-Guichard et du camping de Léveno
- la possibilité de la Ville de réserver des emplacements pour les saisonniers sur l'aire de camping-car gérée par la Ville.

**Dans ce contexte la commune de Guérande pourrait se fixer un objectif de 15 à 20 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.**

### La Baule-Escoublac

En 2019, 9 198 embauches en CCD courts et 2 384 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 829 postes à caractère saisonnier déclarés. 41 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 340 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- Le parc existant est composé de 22 places en mobile-home et groupe scolaire et sera complété par 20 nouveaux logements pour lesquels la commune a apporté une subvention de 500 000 €. Soit 42 places existantes / en cours, dont 7 mobiles-homes générant 14 places au sein du camping du Bois d'Amour ;
- le besoin d'intégrer des profils spécifiques d'entreprises comme sur le secteur de Beslon : siège social d'une entreprise de nettoyage employant notamment des saisonniers sur les communes de La Baule et Guérande.

**Dans ce contexte la commune de La Baule-Escoublac pourrait se fixer un objectif de 70 à 80 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la**

tension liée aux problématiques d'hébergement.

### La Turballe

En 2019, 458 embauches en CCD courts et 499 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 192 postes à caractère saisonnier déclarés. 35 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 67 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- La présence d'une association de commerçants ;
- La commune disposait d'une dizaine de logements (studio ou colocation de 3 personnes maximum) au sein d'une ancienne conserverie, occupés en hiver par l'association de jumelage, les stagiaires paludiers et l'été par les gendarmes. Le bâtiment a été vendu en 2023.
- Une problématique saisonnière qui se cumule avec celle du besoin en logements sociaux.

Dans ce contexte la commune de La Turballe pourrait se fixer un objectif de 12 à 23 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.

### Le Croisic

En 2019, 1 156 embauches en CCD courts et 788 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 285 postes à caractère saisonnier déclarés. 39 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 111 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- Une situation de presqu'île et d'accessibilité, nécessitant de loger sur place ou presque.
- Une dimension patrimoniale très marquée.
- Une problématique saisonnière qui se cumule avec celle du besoin en logements sociaux.
- Une difficulté ou impossibilité à mobiliser du foncier. Toutefois, la commune a acquis un foncier à proximité de la gare où un projet de logements à destination des jeunes est envisagé.
- La commune loge les sauveteurs en mer au sein d'un bâtiment réhabilité en deux logements

Dans ce contexte la commune du Croisic pourrait se fixer un objectif de 30 à 40 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.

### Le Pouliguen

En 2019, 1 360 embauches en CCD courts et 757 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 231 postes à caractère saisonnier déclarés. 40 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 90 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- la problématique du logement des saisonniers s'ajoute à la problématique de la loi SRU et aux contraintes de production de logement ;
- le territoire, peu étendu de la commune (439ha) et très dense, est fortement impacté par le PPRL, la loi Littoral et de nombreux secteurs en SPR ;

- La commune met en pratique un urbanisme provisoire par la mise à disposition de chambres pour saisonniers sur des biens préemptés dans un périmètre de veille foncière
- La commune organise et promeut l'habitat intergénérationnel visant à accueillir des saisonniers chez l'habitant
- La commune héberge des saisonniers sur ses terrains de camping (chaque année en juillet et août) : l'objectif est d'améliorer leurs conditions d'accueil et leurs nombres (cf. fiche action)

**Dans ce contexte la commune du Pouliguen pourrait se fixer un objectif de 20 à 40 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.**

#### **Mesquer-Quimiac**

En 2019, 274 embauches en CCD courts et 192 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 112 postes à caractère saisonniers déclarés. 67 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 75 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- La commune dispose de 8 logements d'urgence dont elle est propriétaire, mis à disposition de saisonniers. 6 d'entre eux sont réservés en haute saison (de mi-juin à fin août) pour les maîtres-nageurs sauveteurs et un détachement de gendarmerie
- La commune dispose également une petite aire aménagée pour camping-cars de tourisme
- la commune accueille le centre Skol Ar Mor qui forme en charpenterie de marine des jeunes présents pour un an en formation avec faibles moyens. L'école rencontre également de sérieuses difficultés pour loger les apprentis à proximité, d'autant que la formation déborde sur le mois d'août.

**Dans ce contexte la commune de Mesquer pourrait se fixer un objectif de 10 à 20 solutions de lits sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.**

#### **Pénestin**

En 2019, 674 embauches en CCD courts et 396 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 233 postes à caractère saisonnier déclarés. 64 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 150 postes occupés par des personnes devant être logées sur place. Ce nombre théorique n'est toutefois pas représentatif et doit être abaissé : un pic particulier est constaté en 2019, lié à la création du PEJ (pôle enfance jeunesse).

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

- Les saisonniers embauchés par la commune (SNSM, gendarmerie et pompiers) sont logés au centre de secours ou dans des logements dédiés.
- La commune dispose de terrains de loisirs mis à disposition pour des caravanes voire des toiles de tente. Or, suite à des problèmes récurrents de voisinage avec les zones de loisirs, la commune a mis fin à cette solution (Les employeurs ont dû trouver des alternatives)

**Dans ce contexte la commune de Pénestin pourrait se fixer un objectif de 20 à 30 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.**

#### **Piriac-sur-Mer**

En 2019, 1 016 embauches en CCD courts et 435 en CDD longs ont été recensés, correspondants à 188 postes

à caractère saisonnier déclarés. 58 % des postes saisonniers recensés sont occupés par des personnes extérieures au territoire de proximité (i.e. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire agglomération), soit une estimation théorique de 109 postes occupés par des personnes devant être logées sur place.

Quelques spécificités ou actions communales existantes sont par ailleurs identifiées, parmi lesquelles :

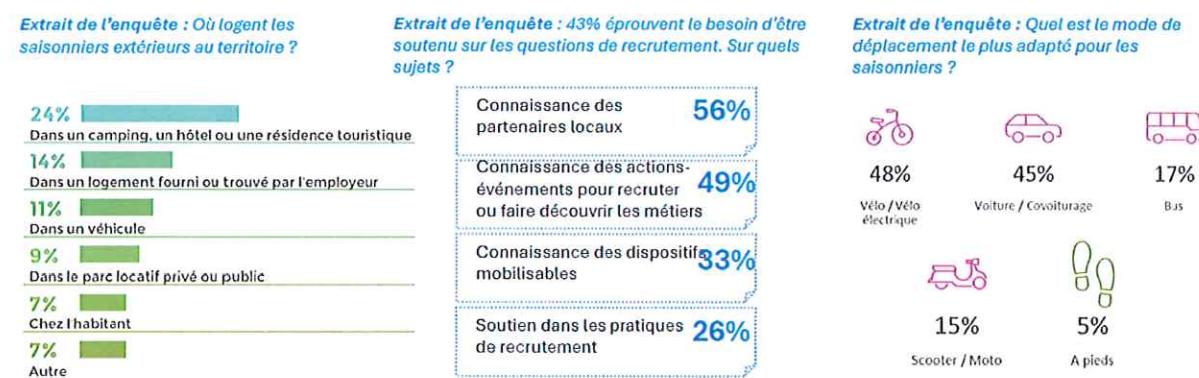
- La commune est en situation de quasi « Presqu'île », ce qui rend l'accessibilité compliquée pour des saisonniers devant se loger à l'extérieur
- La commune dispose de 33 logements aujourd'hui dédiés aux saisonniers (gendarmerie, pompiers et SNSM)

Dans ce contexte la commune de Piriac-sur-Mer pourrait se fixer un objectif de 20 à 30 solutions de logement sur la durée de 2 conventions (2021-2024 et 2025-2028) afin de détendre progressivement la tension liée aux problématiques d'hébergement.

### 2.3. Les éléments clés de l'enquête auprès des professionnels du tourisme réalisée 2022

Au printemps 2022, une enquête réalisée par Cap Atlantique et l'OTI a permis d'interroger les professionnels de la Presqu'île de Guérande (tout secteur d'activité) sur l'accueil des saisonniers. 215 questionnaires ont été complétés.

Les réponses apportées par les professionnels soulignent que les besoins des saisonniers doivent être réfléchis sous les 3 angles du logement, de la qualité de l'emploi et de la mobilité.



Par « solution de logement », il s'agit autant de flétrir des solutions d'hébergement (en nombre de lits, places) que de pallier les difficultés avec des démarches complémentaires au logement lui-même : en termes de communication, de mobilité ou de formation (cf. ci-après, chapitre sur les orientations stratégiques).

## 3. Orientations stratégiques de la convention 2025-2028 en faveur du logement des travailleurs saisonniers

Les signataires de la convention 2021-2024 ont exprimé la volonté de poursuivre les orientations stratégiques de la convention initiale. Les orientations stratégiques de la convention 2025-2028 se déclinent ainsi :

### Faciliter l'accueil des saisonniers

- Développer l'offre d'hébergement localement répondant aux différentes situations,
- Faciliter l'accès aux informations à destination des saisonniers,

### Permettre aux entreprises de recruter plus facilement

- Améliorer la mobilité des travailleurs,

- Développer les compétences des travailleurs locaux.

Ces objectifs et indicateurs d'évaluations permettant de décliner ces orientations sont définis dans les fiches actions fournies dans le chapitre 3 de la présente convention.

Ces objectifs, de natures différentes, permettent à la fois de flécher des solutions d'hébergement et de pallier les problèmes d'hébergement avec des démarches complémentaires au simple accès au logement :

- **La mobilité** constitue un enjeu pour élargir l'offre et l'accès au logement : Les logements disponibles sont souvent éloignés des lieux de travail ou mal desservis, ce qui implique pour le saisonnier la nécessité de disposer d'un moyen de locomotion adapté à la distance.
- **La communication et l'information** font entièrement partie du dispositif de soutien au logement des saisonniers. Elles permettent d'améliorer la visibilité des offres d'hébergement et des différentes solutions (aides financières ou autre) dont le saisonnier peut bénéficier.
- **La formation** en situation ou en amont de la prise de poste de personnel habitant déjà sur place permet de pallier une partie du problème lié au logement. En effet, à défaut de pouvoir recruter des professionnels déjà formés, les employeurs recrutent beaucoup localement et des personnes ne disposant pas de compétence particulière.

## 4. Actions et moyens à mettre en œuvre

CAPATLANTIQUE LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO-.....	13
Poursuite du soutien à la construction de logements sociaux à destination des saisonniers	13
Poursuite du soutien au service d'hébergement temporaire chez l'habitant de l'APHJ	14
Appui à la visibilité du dispositif «Louer pour l'Emploi» d'Action Logement Services	15
Développement d'une page internet dédiée aux solutions logements pour jeunes actifs et saisonniers	16
Développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	17
Poursuite de la mobilisation d'un parc de vélos à assistance électrique pour les saisonniers	18
Mener une réflexion globale sur la mobilité des saisonniers dans le cadre du futur Plan Mobilité	19
Poursuivre la mobilisation des employeurs	20
LES COMMUNES TOURISTIQUES .....	21
BATZ-SUR-MER.....	21
Poursuivre la création de nouvelles solutions de logement dans le patrimoine communal	21
Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	22
GUERANDE .....	23
Poursuivre la participation à la réflexion sur le développement de l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale	23
Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	24
Engager un état des lieux annuel en amont de la saison pour connaître les besoins des employeurs et contribuer à la mobilisation des employeurs - échelle communale / intercommunale	25
Pérenniser un forum pour l'emploi	26
Poursuivre la participation à la mobilisation d'un parc de vélos à assistance électrique pour les saisonniers	27
LA BAULE-ESCOUBLAC .....	28
Poursuivre la prospection de la disponibilité de chambres au sein de l'internat Grand Air	28
Poursuivre l'action menée de la commune en faveur de l'hébergement temporaire chez l'habitant et la	

participation à la réflexion intercommunale	29
Poursuivre la prospection d'une offre complémentaire au sein des campings	30
S'impliquer dans le développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	31
LA TURBALLE.....	32
Créer de nouveaux logements	32
Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	33
Poursuivre la participation à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale	34
LE CROISIC .....	35
Création de logements saisonniers	35
Favoriser la location de vélos à l'attention des saisonniers	36
Mobiliser les employeurs : faire le lien avec l'association des commerçants	37
Intermédiation avec les saisonniers : Développement d'un outil de communication	38
LE POULIGUEN.....	39
Améliorer la qualité d'accueil et de séjour dans les campings	39
Créer de nouveaux logements - Réaliser une résidence pour travailleurs saisonniers	40
Contribuer à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale	41
Initier localement une offre chez l'habitant « cohabitation intergénérationnelle »	42
Favoriser l'information entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	43
Communication avec les employeurs, les commerçants, les saisonniers (Bulletin municipal, site internet communal, presse, etc.) - S'impliquer dans les actions de communication en faveur des saisonniers	44
MESQUER-QUIMIAC .....	45
Poursuivre l'état des lieux des logements pour mieux connaître les disponibilités	45
Poursuivre les réservations d'emplacements pour campings-cars	46
Poursuivre la mobilisation les logements d'urgence en période estivale	47
Favoriser le logement intergénérationnel en poursuivant la participation à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale	48
Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	49
PENESTIN .....	50
Poursuivre le rapprochement avec les campings pour mise à disposition de mobile-homes	50
Poursuivre le lien avec les propriétaires de résidences secondaires et la participation à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale	51
Poursuivre la mobilisation des employeurs afin que les professionnels participent à la solution de logement	52
Poursuivre la réservation d'une aire de loisirs	53
PIRIAC-SUR-MER.....	54
Poursuivre la recherche d'une offre complémentaire auprès des habitants, propriétaires disposant de grands logements	54
Poursuivre le développement de nouveaux logements dans le patrimoine communal	55
Poursuivre la recherche d'une offre complémentaire au sein de l'habitat de loisirs (mobile-home, etc.) : recensement à faire au sein des campings	56
Poursuivre la communication avec les employeurs, les commerçants, les saisonniers (site local, journal, etc.)	57
Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers	58

**CAPATLANTIQUE LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO -**

CA 1	<i>Poursuite du soutien à la construction de logements sociaux à destination des saisonniers</i>
Objectif	Accompagner les bailleurs sociaux et les associations gestionnaires de logements à destination des travailleurs saisonniers dans la production de résidences dédiées aux travailleurs saisonniers.
Description	Dans le cadre de son PLH, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo soutient le développement du logement des saisonniers (action 3.3) Aussi le logement des travailleurs saisonniers est considéré comme logement d'intérêt communautaire lorsqu'il est réalisé en PLUS ou PLAI et une aide de 2000€/logement est allouée au bailleur pour compenser les spécificités particulières de ces opérations.
Territoire	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo Bailleurs sociaux
Partenaires techniques et/ou financiers	Bailleurs sociaux Association Presqu'île Habitat Jeunes, Action logement Autres associations gestionnaires...
Indicateur d'évaluation	Nombre de logements produits et de lits ouverts
Echéance	Mis en place en 2021, poursuivi en 2024 A poursuivre dans le cadre de chaque modification à venir (fin 2025)

CA 2	<i>Poursuite du soutien au service d'hébergement temporaire chez l'habitant – cohabitation intergénérationnelle</i>
Objectif	Offrir la possibilité aux saisonniers de se loger à un tarif accessible, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable.
Description	<p>L'hébergement Temporaire chez l'habitant (HTH) et la cohabitation intergénérationnelle vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement (logements dits « sous occupés »).</p> <p>Le service d'HTH permet aux jeunes âgés de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'une solution logement au plus près de leur lieu d'emploi et/ou de formation. Plus qu'un logement, ce dispositif permet aux jeunes actifs et aux hébergeurs d'adhérer à un projet associatif, à un dispositif solidaire et d'être mis en relation par des professionnels compétents de l' habitat jeunes.</p> <p>En mai 2022, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a souhaité soutenir l'APHJ dans son projet de développement du service d'HTH dans le cadre d'une convention de 3 ans.</p> <p>La convention arrivant à terme, l'APHJ a sollicité le soutien de l'Agglomération pour poursuivre le développement du service</p>
Territoire	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	- APHJ - association de cohabitation intergénérationnelle
Partenaires techniques et/ou financiers	- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo - Communes - Autre : Employeurs, ...
Indicateur d'évaluation	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
Echéance	2022-2024, à poursuivre en 2025-2026

CA 3	<i>Appui à la visibilité du dispositif «Louer pour l'emploi» d&gt;Action Logement Services</i>
Objectif	Soutenir le dispositif d>Action Logement « Louer pour l'emploi » sur des communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, en appuyant la communication auprès des propriétaires bailleurs.
Description	<p><b>Principes de l'offre</b>  Afin de répondre à cet objectif de mobilisation d'une offre de logements privés accessibles, Louer Pour l'Emploi repose sur plusieurs principes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un conseil gratuit sur le projet pour un montage global personnalisé.</li> <li>- Un candidat locataire certifié par Action Logement.</li> <li>- Une garantie gratuite Visale, sans franchise ni carence, pour couvrir les risques d' impayés de loyer et de dégradations locatives.</li> <li>- Des avantages financiers à choisir parmi les 3 formules.</li> </ul> <p><b>3 formules :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Un prêt travaux à taux très attractif remboursable sur 10 ans maximum et qui peut être débloqué durant 3 ans selon vos besoins :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit jusqu' à 10 000 € pour tout type de travaux,</li> <li>- Soit jusqu' à 15 000 € pour des travaux de rénovation énergétique.</li> </ul> </li> <li>2. <b>Une prise en charge des honoraires de mise en location via un professionnel immobilier agréé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour un logement meublé : jusqu' à 1 000 €, 3 fois par an,</li> <li>- Pour un logement non meublé : jusqu' à 1 000 €, 1 fois par an.</li> </ul> </li> <li>3. Les formules 1 + 2 avec les options à choisir.</li> </ol> <p>Après signature du contrat avec Action Logement, les propriétaires s'engagent, sur une durée de 3 ans, à louer leur logement à un salarié, avec un loyer maîtrisé.</p> <p>CapAtlantique appuiera Action Logement dans le déploiement du dispositif à travers, notamment, son site internet et le service public de la rénovation énergétique.</p>
Territoire	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action Logement</li> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> </ul>
Echéance	2025-2028
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriétaires bailleurs</li> <li>- Professionnels de l'immobilier</li> <li>- Employeurs</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Nombre de contrats signés par les bailleurs sur CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

<b>CA 4</b>	<i>Développement d'une page internet dédiée aux solutions logements pour jeunes actifs et saisonniers</i>
<b>Objectif</b>	Disposer d'une interface actualisée afin de faciliter la vie du saisonnier sur le territoire, et d'informer sur l'accès au logement, la mobilité, la formation, etc.
<b>Description</b>	<p>Il s'agit de créer une page internet dédiée aux solutions logement accessibles aux jeunes actifs et saisonniers sur le territoire. Cette page vise à centraliser et rendre visibles les types d'offres existantes et d'orienter vers les interlocuteurs à contacter. Elle s'adresse en priorité aux jeunes en début de parcours professionnel, aux saisonniers, ainsi qu'aux employeurs souhaitant faciliter leur hébergement de leurs salariés.</p> <p>La page proposera des informations pratiques, des contacts utiles et des ressources pour accompagner les démarches de personnes. Elle orientera également vers les informations liées au recrutement, à la formation et à la mobilité.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<p>En fonction du contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> <li>- APHJ,</li> <li>- Action Logement</li> <li>- CAF</li> <li>- Autre : Employeurs, ...</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place de la page interne
<b>Echéance</b>	2025, à mettre à jour annuellement

<b>CA 5</b>	<i>Développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
<b>Objectif</b>	fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
<b>Description</b>	<p>L'agglomération engagera le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saison estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	communes
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place dun dispositif d'échanges
<b>Echéance</b>	Court terme (2026)

<b>CA 6</b>	<b>Poursuite de la mobilisation d'un parc de vélos à assistance électrique pour les saisonniers</b>
<b>Objectif</b>	Permettre aux entreprises de recruter plus facilement en améliorant la mobilité des travailleurs Favoriser la mobilité courte distance en mettant à disposition des vélos à assistance électrique (ou VAE). Permettre d'élargir le rayon pour la recherche d'un logement, notamment en rétro littoral.
<b>Description</b>	L'usage d'un VAE permet de parcourir une distance plus importante que le vélo classique : ce qui autorise des distances plus importantes entre lieu de travail et d'habitat (par rapport à la marche ou le vélo classique).  Il s'agit pour la collectivité / epci - de poursuivre la mise à disposition des VAE et de favoriser leur utilisation par des travailleurs saisonniers. - D'accentuer la communication sur cette offre auprès des employeurs.
<b>Territoire</b>	- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	- Communes - Autres : Employeurs, Mission Locale ...
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de location de vélos pour les saisonniers
<b>Echéance</b>	2023-2024 à poursuivre en 2025-2028

<b>CA 7</b>	<i>Mener une réflexion globale sur la mobilité des saisonniers dans le cadre du futur Plan Mobilité</i>
<b>Objectif</b>	Identifier les besoins spécifiques en mobilité des saisonniers et proposer des solutions adaptées, intégrées dans la stratégie globale de mobilité du territoire.
<b>Description</b>	<p>Un plan de mobilité est un document stratégique visant à organiser et améliorer les déplacements sur un territoire. Il définit les orientations et les actions à mettre en œuvre pour favoriser une mobilité durable, inclusive et adaptée aux besoins des habitants, des travailleurs et des visiteurs. Le plan prend en compte tous les modes de transport (transports en commun, vélo, marche, voiture, covoiturage, etc.), les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et s'appuie sur une concertation avec les acteurs locaux. Il peut intégrer des problématiques spécifiques comme la mobilité des saisonniers, les déplacements domicile-travail ou l'accessibilité des zones rurales.</p> <p>Cette action vise à la fois à mieux comprendre et à prendre en compte les enjeux de mobilité rencontrés par les travailleurs saisonniers sur le territoire de CapAtlantique, notamment en lien avec les lieux d'hébergement, les horaires atypiques et les zones d'emploi dans le cadre de l'élaboration du Plan Mobilité de CapAtlantique.</p>
<b>Territoire</b>	- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> <li>- Autres : Employeurs, Mission Locale, France Travail ...</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	- Prise en compte des travailleurs saisonniers dans le Plan Mobilité
<b>Echéance</b>	2025-2028

<b>CA 8</b>	<i>Poursuivre la mobilisation des employeurs</i>
<b>Objectif</b>	Mobiliser les employeurs afin que les professionnels participent à la solution logement
<b>Description</b>	<p>L'organisation des professionnels pour répondre à leur demande de personnels qualifiés et stables sur la saison passe aussi par leur engagement (financier, organisationnel, communication, offre de mobilité, etc.) à la solution logement de leurs travailleurs saisonniers.</p> <p>Les employeurs étant les premiers bénéficiaires des mesures initiées, leur implication est primordiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En accompagnement ou relais des actions menées par la puissance publique</li> <li>- En prenant en charge des actions propres</li> </ul> <p>Cette démarche passe ainsi par l'organisation d'échanges avec le réseau des employeurs et représentants-ressources des entreprises pour les amener à s'impliquer dans la réflexion sur le logement des saisonniers et de s'adapter à leurs besoins spécifiques en terme de recrutement. Elle sera réalisée en lien avec la démarche triple E de CapAtlantique la Baule – Guérande Agglo</p>
<b>Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo/ SPL</li> </ul>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : Développement économique et service habitat</li> <li>- SPL</li> <li>- Offices de tourisme communaux</li> </ul>
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations des parcs d'activités,</li> <li>- Fédérations de professionnels du tourisme</li> <li>- Employeurs de saisonniers</li> <li>- En fonction du projet : Action Logement, Communes, Offices de tourisme, CCI, CMA, etc.</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Implication des employeurs.
<b>Echéance</b>	2022-2025, à poursuivre en 2026-2028

*Les communes touristiques*

## BATZ-SUR-MER

<b>BM 1</b>	<i>Poursuivre la création de nouvelles solutions de logement dans le patrimoine communal</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergements localement, en améliorant l'offre de solutions de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Réhabiliter le bâti communal pour mettre de nouvelles solutions de logements à disposition des saisonniers
<b>Description</b>	<p>La commune dispose déjà d'un certain nombre de biens immobiliers qui sont utilisés pour du logement saisonnier (mobil-homes dans un camping sous délégation de service public, logements pour les Gendarmes...).</p> <p>Elle a développé son offre entre 2021 et 2024 par la création de 10 places d'hébergement supplémentaires.</p> <p>L'objectif est de développer le nombre de solutions de logements au sein du patrimoine immobilier communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en réhabilitant certains bâtiments municipaux aujourd' hui non habitables.</li> <li>• en augmentant le parc de mobil-homes dédiés aux saisonniers au sein du camping municipal</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Commune de Batz-sur-Mer
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune de Batz-sur-Mer
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	Département 44
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de solutions de logements créées
<b>Echéance</b>	2021-2024, à poursuivre en 2025-2028

<b>BM 2</b>	<i>Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Faciliter l'accueil des saisonniers
<b>Objectif</b>	fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
<b>Description</b>	<p>L'agglomération doit engager le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saison estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p> <p>La commune contribuera, aux côtés de l'agglomération au développement du système d'échanges d'informations. Elle participera notamment à la définition du besoin.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	- Communes
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place d'un dispositif d'échanges
<b>Echéance</b>	Court terme (2026)

## GUERANDE

<b>G 1</b>	<i>Poursuivre la participation à la réflexion sur le développement de l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Offrir la possibilité aux saisonniers de se loger à un tarif accessible, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable.
<b>Description</b>	<p>La commune contribuera à la réflexion et au développement du service d'hébergement temporaire chez l'habitant projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.</p> <p>Il s'agit de participer à la réflexion sur le service d'hébergement chez l'habitant à l'échelle de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, et relayer les informations aux habitants pour favoriser son développement.</p> <p>L'hébergement chez l'habitant vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement (logements dits « sous occupés »).</p> <p>Ce dispositif repose sur un pilotage de l'association presqu'île habitat jeune qui a déjà réalisé ce type de location sur le territoire et dispose d'une expertise importante dans ce domaine.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	APHJ
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Communes,</li> <li>- autres : Employeurs, CAF,...</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
<b>Echéance</b>	2022-2024, à poursuivre en 2025-2026

<b>G 2</b>	<i>Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Faciliter l'accueil des saisonniers
<b>Objectif</b>	Fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
<b>Description</b>	<p>L'agglomération doit engager le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saison estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p> <p>La commune contribuera, aux côtés de l'agglomération au développement du système d'échanges d'informations. Elle participera notamment à la définition du besoin.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	- Communes
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place d'un dispositif d'échanges
<b>Echéance</b>	Court terme (2026)

G 3	<i>Engager un état des lieux annuel en amont de la saison pour connaître les besoins des employeurs et contribuer à la mobilisation des employeurs - échelle communale / intercommunale</i>
Orientation	Toutes les orientations de la convention
Objectif	Préciser les besoins des employeurs et les mobiliser afin qu'ils participent à la solution logement
Description	<p>Il s'agit de se rapprocher des employeurs pour bien définir les besoins en saisonniers (nombre, saisonnalité, compétences) et les difficultés rencontrées. Ce travail permettra également de mieux les impliquer dans la définition de solutions.</p> <p>Dans ce cadre, la commune participera à la mobilisation des employeurs prévue par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (fiche dédiée). En effet, les employeurs étant les premiers bénéficiaires des mesures en faveur des saisonniers, leur implication est primordiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En accompagnement ou relais des actions menées par la puissance publique</li> <li>- En prenant en charge des actions propres</li> </ul> <p>Cette démarche passe par la consultation (des entreprises sondage) et l'organisation d'échanges avec le réseau des employeurs et représentants-ressources des entreprises du tourisme pour les amener à s'impliquer dans la démarche et de l'adapter à leurs besoins.</p>
Territoire	Commune
Maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> </ul>
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : pôle développement économique et service habitat</li> <li>- Société publique locale</li> <li>- Office de tourisme</li> </ul>
Echéance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2025-2028</li> </ul>

G 4	<i>Pérenniser un forum pour l'emploi</i>
Orientation	Faciliter l'accès aux informations à destination des saisonniers
Objectif	Mettre en relation employeurs et candidats en amont de la saison au sein d'un forum dédié
Description	<p>Maintenir et renforcer un forum/salon annuel sur le territoire.</p> <p>Ce salon permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la rencontre entre offre et demande,</li> <li>- Anticiper les besoins (logements, etc.)</li> <li>- Cibler des candidats locaux sans besoin d'hébergement répondant aux critères de compétence et de disponibilité.</li> <li>- Mutualisation des recrutements</li> </ul>
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guérande</li> </ul>
Maîtrise d'œuvre	<p>A définir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune ?</li> <li>- Pôle emploi ?</li> <li>- Mission locale ?</li> </ul>
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> <li>- Pôle emploi</li> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Organisation d'un forum pour l'emploi
Echéance	2021-2024, à poursuivre en 2025-2028

<b>G 5</b>	<i>Poursuivre la participation à la mobilisation d'un parc de vélos à assistance électrique pour les saisonniers</i>
<b>Objectif</b>	<p>Permettre aux entreprises de recruter plus facilement en améliorant la mobilité des travailleurs</p> <p>Favoriser la mobilité courte distance en mettant à disposition des vélos à assistance électrique (ou VAE).</p> <p>Permettre d'élargir le rayon pour la recherche d'un logement, notamment en rétro littoral.</p>
<b>Description</b>	<p>L'usage d'un VAE permet de parcourir une distance plus importante que le vélo classique : ce qui autorise des distances plus importantes entre lieu de travail et d'habitat (par rapport à la marche ou le vélo classique).</p> <p>Il s'agit pour la collectivité / epci</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de poursuivre la mise à disposition des VAE et de favoriser leur utilisation par des travailleurs saisonniers.</li> <li>- D'accentuer la communication sur cette offre auprès des employeurs.</li> </ul> <p>La commune participera à l'action de l'agglomération en appuyant la communication auprès des employeurs.</p>
<b>Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> </ul>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> </ul>
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> <li>- Autres : Employeurs, Mission Locale ...</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de location de vélos pour les saisonniers
<b>Echéance</b>	2023-2025, à poursuivre en 2026-2028

## LA BAULE-ESCOUBLAC

LBE 1	<i>Poursuivre la prospection de la disponibilité de chambres au sein de l'internat Grand Air</i>
Orientation	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logement accessible pour ce public, pris dans sa diversité
Objectif	Assurer la complémentarité entre étudiants et saisonniers sur un site d'hébergement collectif.  Il faut néanmoins souligner la difficulté de développer cette offre en raison de la pluralité des acteurs concernés et des contraintes inhérentes au fonctionnement de la cité scolaire qui reste prioritaire. Cette perspective se trouve également limitée sur l' exploitation des seuls mois de juillet-août alors que les besoins d'hébergement pour travailleurs saisonniers s'étendent sur la période avril-septembre. Pour ces deux principales raisons cette « piste » n'a pas été véritablement approfondie jusqu'alors, mais il est néanmoins proposé de la reconduire pour 2025-2028 pour évaluer sa réelle faisabilité.
Description	Il s'agit 1/ d'expertiser la complémentarité avec l'occupation de l'internat au sein de la cité scolaire Grand Air à La Baule (accueillant près de 80 internes durant l'année scolaire).  2/ d'organiser cette complémentarité si elle est possible, en fonction de la libération des chambres, de la gestion de l'internat, etc.  La disponibilité des chambres en période estivale pour loger les saisonniers nécessite de l'anticipation et implique : - Le recensement des disponibilités, condition d'accueil et modalités. - Communiquer autour de la disponibilité de cette solution d'hébergement afin d'assurer une occupation suffisante pour maintenir les services - Assurer la gestion locative (selon des modes de gestion à prospecter et à adapter)
Territoire	- Commune de La Baule-Escoublac
Maîtrise d'œuvre	- Commune de La Baule-Escoublac - Lycée Grand Air
Partenaires techniques et/ou financiers	- Gestionnaire de la structure - Employeurs - Conseil Départemental 44 ?
Indicateur d'évaluation	Nombre de lits ouverts / nuitées de travailleurs saisonniers
Echéance	Action à reconduire sur 2025-2028

<b>LB 2</b>	<i>Poursuivre l'action menée de la commune en faveur de l'hébergement temporaire chez l'habitant et la participation à la réflexion intercommunale</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Offrir la possibilité aux saisonniers de se loger à un tarif accessible, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable.
<b>Description</b>	<p>La commune contribuera à la réflexion et au développement du service d'hébergement temporaire chez l'habitant projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.</p> <p>Il s'agit de participer à la réflexion sur le service d'hébergement chez l'habitant à l'échelle de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, et relayer les informations aux habitants pour favoriser son développement.</p> <p>L'hébergement chez l'habitant vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement (logements dits « sous occupés »).</p> <p>Ce dispositif repose sur un pilotage de l'association presqu'île habitat jeune qui a déjà réalisé ce type de location sur le territoire et dispose d'une expertise importante dans ce domaine.</p> <p>Grâce aux actions de communication menées par la ville de la Baule « un saisonnier Baulois je l'héberge chez moi » et CapAtlantique depuis 2021, cette solution d'hébergement se révèle une offre intéressante puisqu'elle a permis d'offrir 18 places d'hébergement chez l'habitant au cours de la saison estivale 2024. Cette action est à développer et à poursuivre</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	APHJ
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Communes,</li> <li>- autres : Employeurs, CAF,...</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
<b>Echéance</b>	2021-2024 à poursuivre en 2025-2028

LBE 3	<i>Poursuivre la prospection d'une offre complémentaire au sein des campings</i>
Orientation	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logement accessible pour ce public, pris dans sa diversité
Objectif	Trouver/créer une offre complémentaire au sein de l'habitat de loisirs (mobile-home, etc. au sein des campings)
Description	<p>Il s'agira de faciliter l'hébergement en structure légère en réservant par anticipation des emplacements de camping.</p> <p>Cette action implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De recenser au sein des campings, la possibilité d'augmenter les capacités d'accueil,</li> <li>- D'établir un partenariat avec des établissements disposant d'emplacements libres</li> <li>- De réserver ces emplacements par anticipation</li> <li>- Négocier éventuellement le coût et la localisation (cohabitation et confort)</li> </ul> <p>Une alternative consisterait à augmenter également la capacité d'accueil en structure légère de loisirs en aménageant une zone naturelle de loisirs moyennant une modification du PLU</p>
Territoire	- Commune de La Baule
Maîtrise d'œuvre	- Commune de La Baule
Coût / budget	A définir en fonction des solutions trouvées, de la participation éventuelle des employeurs ou de la collectivité au financement de l'emplacement.
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures d'hébergement de plein air</li> <li>- Employeur / groupement d'employeurs</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Nombre d'emplacements ou d'hébergements réservés / occupés, de lits ouverts
Echéance	2021-2024 à poursuivre en 2025-2028

LBE 5	<i>S'impliquer dans le développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
Orientation	Faciliter l'accueil des saisonniers
Objectif	fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
Description	<p>L'agglomération doit engager le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saison estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p> <p>La commune contribuera, aux côtés de l'agglomération au développement du système d'échanges d'informations. Elle participera notamment à la définition du besoin.</p>
Territoire	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
Partenaires techniques et/ou financiers	- Communes
Indicateur d'évaluation	Mise en place d'un dispositif d'échanges
Echéance	Court terme (2026) déploiement de diverses actions de communication + réseaux sociaux à poursuivre sur la période de reconduction 2025- 2028

## LA TURBALLE

<b>LT 1</b>	<i>Créer de nouveaux logements</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Création d'une offre complémentaire de logements sur la commune de la Turballe, ouverts en saison à la location pour les saisonniers
<b>Description</b>	<p>La commune de La Turballe projet la construction d'une vingtaine de logements saisonniers.</p> <p>Une occupation complémentaire hors saison sera possible sur de courtes périodes.</p> <p>Le foncier envisagé en 2022 n'est plus disponible. Une recherche active d'une solution alternative est en cours. La Commune se fait accompagner par un assistant de maîtrise d'œuvre pour la faisabilité du projet de construction tant administratif que financier.</p>
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Bailleur social à définir
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Etat</li> <li>- Caf</li> <li>- Action Logement</li> <li>- DSIL</li> <li>- Partenaires privés</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de saisonniers logés
<b>Echéance</b>	2028

<b>LT 2</b>	<i>Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Faciliter l'accueil des saisonniers
<b>Objectif</b>	fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
<b>Description</b>	<p>L'agglomération doit engager le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saisons estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p> <p>La commune contribuera, aux côtés de l'agglomération au développement du système d'échanges d'informations. Elle participera notamment à la définition du besoin.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	- Communes
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place d'un dispositif d'échanges
<b>Echéance</b>	Court terme (2026)

LT 3	<i>Poursuivre la participation à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale</i>
Orientation	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
Objectif	Offrir la possibilité aux saisonniers de se loger à un tarif accessible, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable.
Description	<p>La commune contribuera à la réflexion et au développement du service d'hébergement temporaire chez l'habitant projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.</p> <p>Il s'agit de participer à la réflexion sur le service d'hébergement chez l'habitant à l'échelle de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, et relayer les informations aux habitants pour favoriser son développement.</p> <p>L'hébergement chez l'habitant vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement (logements dits « sous occupés »).</p> <p>Ce dispositif repose sur un pilotage de l'association presqu'île habitat jeune qui a déjà réalisé ce type de location sur le territoire et dispose d'une expertise importante dans ce domaine.</p>
Territoire	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	APHJ
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Communes,</li> <li>- autres : Employeurs, CAF,...</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
Echéance	2022-2024, à poursuivre en 2025-2026

## LE CROISIC

<b>LC1</b>	<i>Création de logements saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Création d'une offre complémentaire de logements sur la commune du Croisic, ouverts en saison à la location pour les saisonniers
<b>Description</b>	<p>La commune du Croisic a acquis via un portage de l'EPF une maison en centre-ville pour y créer 3 à 4 logements à destination des saisonniers employés par la commune.</p> <p>L'achat est en cours.</p>
<b>Territoire</b>	mune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de logements créés (3 à 4 prévus)
<b>Echéance</b>	2027

<b>LC2</b>	<i>Favoriser la location de vélos à l'attention des saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Permettre aux entreprises de recruter plus facilement en améliorant la mobilité des travailleurs
<b>Objectif</b>	Favoriser la mobilité courte distance en mettant à disposition des vélos (ou vélos à assistance électrique). Permettre ainsi d'élargir le rayon pour la recherche d'un logement pour les saisonniers non mobiles.
<b>Description</b>	<p>L'usage d'un vélo permet de pallier les difficultés de mobilité dans les secteurs peu desservis en transports en commun.</p> <p>La commune souhaite aussi également développer un partenariat avec un loueur de vélo du territoire pour mettre à disposition des vélos à l'attention des saisonniers pendant la période estivale.</p> <p>Parallèlement à cette démarche, il conviendra de veiller à la présence de stationnement sur le lieu de travail et d'hébergement, éventuellement à mutualiser.</p>
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le(s) loueur(s) de vélos locaux</li> <li>- Employeurs</li> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ?</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de location de vélos pour les saisonniers
<b>Echéance</b>	Opération n'ayant pas abouti pour le moment, à poursuivre en 2025-2028

LC3	<i>Mobiliser les employeurs : faire le lien avec l'association des commerçants</i>
Orientation	Tous les objectifs
Objectif	Mobiliser les employeurs afin que les professionnels participent à la solution logement
Description	<p>Les commerçants de la commune du Croisic se sont organisés en association. La Commune souhaite s'appuyer sur cette association pour impliquer les professionnels dans la démarche en faveur des saisonniers.</p> <p>En effet, les commerçants sont parmi les premiers employeurs de saisonniers et ont besoin de personnels qualifiés stables et fiables sur la saison. Leur implication et leur engagement (financier, organisationnel, communication, offre de mobilité, etc.) sont essentiels pour participer à la solution logement de leurs travailleurs.</p> <p>Cette démarche passe par la consultation et l'organisation d'échanges avec l'association des commerçants pour les amener à s'impliquer dans la démarche et de l'adapter à leurs besoins.</p>
Territoire	Commune
Maîtrise d'œuvre	Commune
Partenaires techniques et/ou financiers	Association des commerçants Office de tourisme communal
Indicateur d'évaluation	Implication des employeurs, pistes d'actions nouvelles ou implications complémentaires.
Echéance	Echanges réguliers avec les professionnels, à poursuivre en 2025-2028

<b>LC4</b>	<i>Intermédiation avec les saisonniers : Développement d'un outil de communication</i>
<b>Orientation</b>	Faciliter l'accès aux informations à destination des saisonniers
<b>Objectif</b>	Favoriser l'information auprès des saisonniers et candidats et le lien avec les employeurs.
<b>Description</b>	<p>La commune favorisera la communication et l'information auprès de saisonniers candidats afin de faciliter leur vie sur le territoire, et facilitera la mise en relation avec les employeurs.</p> <p>Elle se fera ainsi le relais local des informations disponibles (à l'attention des saisonniers, employeurs, partenaires, etc.) par divers modes de communication dont : magazine communal, office de tourisme, etc.</p> <p>Par ailleurs, la commune contribuera à la réflexion et au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers (cf. fiche dédiée).</p>
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<p>Localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Employeurs</li> <li>- Hébergeurs et autres gestionnaires de logements</li> <li>- Office de tourisme.</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place d'un dispositif de communication et intermédiation avec les saisonniers
<b>Echéance</b>	Démarches en cours, à poursuivre en 2025-2028

## LE POULIGUEN

LP 1	<i>Améliorer la qualité d'accueil et de séjour dans les campings</i>
Orientation	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
Objectif	Permettre un hébergement de qualité au sein des 2 campings municipaux, et améliorer les conditions d'accueil des saisonniers.
Description	<p>Les hébergements en campings sont généralement réservés pour la clientèle touristique.</p> <p>La commune souhaite faciliter l'hébergement des saisonniers en structures légères, dans de bonnes conditions.</p> <p>Propriétaire des 2 campings municipaux la commune maîtrise les actions d'amélioration des conditions d'hébergement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifs préférentiels</li> <li>• Mise à disposition dans chaque camping d'un espace commun « coin cuisine » (barnum)</li> <li>• Mise à disposition d'une grande table et de bancs pour les repas</li> </ul>
Territoire	Ville du Pouliguen
Maîtrise d'œuvre	Ville du Pouliguen
Partenaires techniques et/ou financiers	Régisseurs des Campings Services techniques municipaux SPL tourisme
Indicateur d'évaluation	Nombre de saisonniers hébergés
Echéances	Démarches en cours, à poursuivre en 2025-2028

<b>LP 2</b>	<i>Créer de nouveaux logements - Réaliser une résidence pour travailleurs saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement destiné aux travailleurs saisonniers pour favoriser le développement de l'activité touristique qui s'étend sur + 6 mois de l'année Contribuer aux objectifs de production de logements sociaux (Loi SRU)
<b>Objectif</b>	Mettre à disposition des travailleurs saisonniers des logements neufs et adaptés à leur besoin
<b>Description</b>	<p>La commune porte un projet de résidence de logements saisonniers en lien avec le bailleur social Atlantique Habitations et l'APHJ. Ce projet dont le permis de construire a été délivré et purgé de tout recours a fait l'objet d'un appel d'offres dont l'issue laisse augurer un démarrage des travaux au dernier trimestre 2025.</p> <p>Le programme a été défini en accord avec la commune du Pouliguen, le bailleur social et l'association APHJ (Association Presqu'île Habitat Jeunes) – à savoir : 21 logements en PLAI. La commune a cédé à titre gratuit le foncier et s'est engagé à verser une subvention d'équilibre sans quoi l'opération ne pouvait être réalisée.</p> <p>La gestion de la Résidence sera assurée par l'APHJ déjà en charge d'autres résidences pour jeunes actifs</p>
<b>Territoire</b>	Ville du Pouliguen
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Atlantique Habitation
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat – Département- Caisse d'Allocations Familiales – CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et Ville du Pouliguen</li> <li>• APHJ</li> <li>• Atlantique Habitation</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de logements et/ou lits créés
<b>Echéances</b>	Développement du projet entre 2021 et 2024, finalisation du plan de financement en 2025-2026, Livraison à 3 ans

LP 3.a	<i>Contribuer à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale</i>
Orientation	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
Objectif	Offrir la possibilité aux saisonniers de se loger à un tarif accessible, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable.
Description	<p>La commune contribuera à la réflexion et au développement du service d'hébergement temporaire chez l'habitant projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.</p> <p>Il s'agit de participer à la réflexion sur le service d'hébergement chez l'habitant à l'échelle de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, et relayer les informations aux habitants pour favoriser son développement.</p> <p>L'hébergement chez l'habitant vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement (logements dits « sous occupés »).</p> <p>Ce dispositif repose sur un pilotage de l'association presqu'île habitat jeune qui a déjà réalisé ce type de location sur le territoire et dispose d'une expertise importante dans ce domaine.</p>
Territoire	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	APHJ
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Communes,</li> <li>- autres : Employeurs, CAF,...</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
Echéance	2022-2024, à poursuivre en 2025-2026

LP 3.b	<i>Initier localement une offre chez l'habitant « cohabitation intergénérationnelle »</i>
Orientation	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
Objectif	Offrir la possibilité à un public ciblé de se loger, et aux propriétaires de bénéficier, ou d'un complément de revenus, ou d'un échange de services par la personne hébergée
Description	<p>Constat : Pourcentage élevé de personnes âgées vivant seules sur la commune du Pouliguen et disposant d'une chambre inoccupée</p> <p>Encadrée par le code de l'action sociale et des familles et le CCH, il s'agit pour une personne de + 60 ans d'offrir un hébergement à des personnes de -30 ans en contrepartie d'une contribution financière modique et éventuellement en contrepartie de menus services.</p>
Territoire	Ville du Pouliguen
Maîtrise d'œuvre	CCAS de la Ville du Pouliguen
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- APJH</li> <li>- Bailleurs sociaux éventuellement</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Nombre de logements répertoriés, offrant ce type d'hébergement
Echéances	Démarche et cours, à pérenniser sur le moyen terme (1 à 2 ans) et sur le long terme (pérennité du dispositif à assurer)

LP 4.a	<i>Favoriser l'information entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
Orientation	Faciliter l'accueil des saisonniers
Objectif	Fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
Description	<p>L'agglomération doit engager le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saison estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p> <p>La commune contribuera, aux côtés de l'agglomération au développement du système d'échanges d'informations. Elle participera notamment à la définition du besoin.</p>
Territoire	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
Partenaires techniques et/ou financiers	- Communes
Indicateur d'évaluation	Mise en place d'un dispositif d'échanges
Echéance	Court terme (2026)

LP4.b.	<i>Communication avec les employeurs, les commerçants, les saisonniers (Bulletin municipal, site internet communal, presse, etc.) - S'impliquer dans les actions de communication en faveur des saisonniers</i>
Orientation	Faciliter l'accès aux informations à destination des saisonniers et des acteurs économiques
Objectif	Faire connaître toutes les offres disponibles sur notre commune et les aides financières auxquelles peuvent prétendre les saisonniers
Description	<p>Action de notre service communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visant à faire connaître aux saisonniers les différentes possibilités de logements</li> <li>- Visant à recruter des propriétaires loueurs potentiels</li> </ul> <p>Réunions/sondages/informations avec acteurs locaux</p> <p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par l'intermédiaire de notre bulletin municipal et des flash-infos</li> <li>• Par une page spécifique sur le site de la commune</li> <li>• Par l'intermédiaire de l'office de tourisme</li> <li>• Par voie de presse</li> <li>• Par courrier à destination des entreprises</li> </ul>
Territoire	Ville du Pouliguen en lien avec CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Maîtrise d'œuvre	Service communication – Ville du Pouliguen
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office du Tourisme</li> <li>• ADIL</li> <li>• APHJ</li> <li>• Employeurs</li> <li>• Ville du Pouliguen et CAP A (fichier logements vacants)</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Nombre de publications et de réunions
Echéance	Démarche et cours, à pérenniser sur le moyen terme (1 à 2 ans)

## MESQUER-QUIMIAC

<b>MQ 1</b>	<i>Poursuivre l'état des lieux des logements pour mieux connaître les disponibilités</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Mieux connaître le parc de logements afin de saisir toute opportunité d'hébergement
<b>Description</b>	Le diagnostic sur la commune de Mesquer a permis de poser les contours en termes de besoin en hébergement et le profil des logements de la commune. Un état des lieux complémentaire permettra de cibler chaque opportunité d'hébergement en fonction de la temporalité et de la nature des logements : résidences secondaires, logement intercalaire, logement vacants, rénovation, etc. En fonction de l'état des lieux, des hébergements pourront être proposés aux saisonniers.
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	Bailleurs sociaux, particuliers
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Réalisation de l'état des lieux
<b>échéance</b>	2021-2024, à reconduire en 2025-2028

<b>MQ 2</b>	<i>Poursuivre les réservations d'emplacements pour campings-cars</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Proposer à court terme des solutions d'hébergements en faisant connaître les possibilités de stationnement des habitats mobiles.
<b>Description</b>	<p>Certains saisonniers disposent de vans ou camionnettes aménagées leur offrant un habitat mobile. La difficulté réside sur le lieu de stationnement. Aussi la commune souhaite faciliter l'installation de ces véhicules durant la saison.</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un partenariat avec des établissements disposant d'emplacements libres</li> <li>- Réserver des emplacements par anticipation dans des campings (proches du lieu de travail)</li> <li>- Négocier éventuellement le coût et la localisation (cohabitation et confort)</li> <li>- Mobiliser les employeurs pour participer à la démarche,</li> <li>- Mettre à disposition des emplacements sur un terrain communal.</li> </ul>
<b>Territoire</b>	commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	A définir
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre d'emplacements disponibles
<b>Echéance</b>	2021-2024, à reconduire en 2025-2028

<b>MQ 3</b>	<b>Poursuivre la mobilisation les logements d'urgence en période estivale</b>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Mobiliser des logements non occupés et dont l'objet et d'accueillir temporairement des public en besoin d'hébergement
<b>Description</b>	La commune dispose de logements d'urgence moins souvent occupé en période estivale. Dans le cas où ces logements seraient effectivement disponibles en saison, la commune souhaite les proposer pour héberger des saisonniers.
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	--
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de saisonniers hébergés / de lits ouverts
<b>échéance</b>	2021-2024, à reconduire en 2025-2028 et long terme

<b>MQ 4</b>	<i>Favoriser le logement intergénérationnel en poursuivant la participation à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Offrir la possibilité aux saisonniers de se loger à un tarif accessible, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable.
<b>Description</b>	<p>La commune contribuera à la réflexion et au développement du service d'hébergement temporaire chez l'habitant projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.</p> <p>Il s'agit de participer à la réflexion sur le service d'hébergement chez l'habitant à l'échelle de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, et relayer les informations aux habitants pour favoriser son développement.</p> <p>L'hébergement chez l'habitant vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement (logements dits « sous occupés »).</p> <p>Ce dispositif repose sur un pilotage de l'association presqu'île habitat jeune qui a déjà réalisé ce type de location sur le territoire et dispose d'une expertise importante dans ce domaine.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	APHJ
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Communes,</li> <li>- autres : Employeurs, CAF,...</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
<b>Echéance</b>	2022-2024, à poursuivre en 2025-2028

<b>MQ 5</b>	<i>Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Faciliter l'accueil des saisonniers
<b>Objectif</b>	fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
<b>Description</b>	<p>L'agglomération doit engager le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saisons estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p> <p>La commune contribuera, aux côtés de l'agglomération au développement du système d'échanges d'informations. Elle participera notamment à la définition du besoin.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	- Communes
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place d'un dispositif d'échanges
<b>Echéance</b>	Court terme (2026)

## PENESTIN

P 1.	<i>Poursuivre le rapprochement avec les campings pour mise à disposition de mobile-homes</i>
Orientation	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
Objectif	Faciliter l'hébergement en structure légère en réservant par anticipation des emplacements de camping
Description	<p>Les hébergements de plein air sont de moins ne moins accessible pour les saisonniers au regard du coût élevé de la location et de la priorité donnée aux touristes. Le logement en mobile-home partagé reste toutefois une solution adéquate pour les saisonniers. Aussi la commune souhaite se rapprocher des campings de son territoire pour mettre à disposition des mobile-homes. Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un partenariat avec des établissements disposant d'emplacements libres</li> <li>- Réserver des emplacements par anticipation dans des campings proches du lieu de travail</li> <li>- Négocier éventuellement le coût et la localisation (cohabitation et confort)</li> <li>- Mobiliser les employeurs pour participer à la démarche</li> </ul>
Territoire	commune
Maîtrise d'œuvre	Commune
Partenaires techniques et/ou financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergeurs de plein air</li> <li>- employeurs</li> </ul>
Indicateur d'évaluation	Nombre d'emplacements disponibles
Echéance	2021-2024, à reconduire 2025-2028

<b>P 2.</b>	<i>Poursuivre le lien avec les propriétaires de résidences secondaires et la participation à la réflexion sur l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Offrir la possibilité aux saisonniers de se loger à un tarif accessible, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable.
<b>Description</b>	<p>Au regard du profil de sa population et de la typologie des logements, la commune souhaite favoriser le lien avec les propriétaires de résidences secondaires, notamment ceux occupant peu leur logement et pouvant mettre à disposition des chambres à un tarif raisonnable.</p> <p>La commune contribuera à la réflexion et au développement du service d'hébergement temporaire chez l'habitant projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.</p> <p>Il s'agit de participer à la réflexion sur le service d'hébergement chez l'habitant à l'échelle de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, et relayer les informations aux habitants pour favoriser son développement.</p> <p>L'hébergement chez l'habitant vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement (logements dits « sous occupés »).</p> <p>Ce dispositif repose sur un pilotage de l'association presqu'île habitat jeune qui a déjà réalisé ce type de location sur le territoire et dispose d'une expertise importante dans ce domaine.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	APHJ
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Communes,</li> <li>- autres : Employeurs, CAF,...</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
<b>Echéance</b>	2022-2024, à reconduire en 2025-2026

P 3.	<i>Poursuivre la mobilisation des employeurs afin que les professionnels participent à la solution de logement</i>
Orientation	> Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements pour les saisonniers employés par le professionnel
Objectif	Mobiliser les employeurs afin que les professionnels participent à la solution de logement
Description	<p>De nombreux professionnels de la commune disposent de locaux qui pourraient être aménagés de façon à accueillir les saisonniers recrutés dans leur établissement.</p> <p>Leur implication et leur engagement (financier, organisationnel, communication, offre de mobilité,...) sont essentiels pour participer à la solution logement de leurs travailleurs et ainsi s'assurer du recrutement de saisonniers qualifiés.</p> <p>Cette démarche passe par la consultation et l'organisation d'échanges avec chaque professionnel afin de recenser leurs locaux disponibles qui pourraient accueillir les saisonniers</p>
Territoire	- Commune
Maîtrise d'œuvre	- Commune
Partenaires techniques et/ou financiers	- ADIL - Employeurs
Indicateur d'évaluation	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
Echéance	2025-2028 et long terme

P 4.	<i>Poursuivre la réservation d'une aire de loisirs</i>
Orientation	> Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements pour les saisonniers employés par le professionnel
Objectif	Favoriser l'installation d'habitats légers sur la commune pour les travailleurs saisonniers
Description	<p>Certains saisonniers disposent de vans, camionnette, caravanes ou souhaitent installer une toile de tente. La difficulté réside sur le lieu d'installation au vu des coûts demandés par les campings de la commune.</p> <p>Ainsi, la commune souhaite mettre à disposition un terrain de loisirs équiper en eau, électricité et sanitaires.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'établir une convention entre le travailleur saisonnier, son employeur et la commune</li> <li>✓ Réserver le terrain pour les travailleurs saisonniers</li> <li>✓ Communiquer auprès des employeurs sur cette possibilité d'hébergement saisonnier</li> </ul>
Territoire	- Commune
Maîtrise d'œuvre	- Commune
Partenaires techniques et/ou financiers	/
Indicateur d'évaluation	Environ 4 caravanes et/ou tentes
Echéance	2025-2028 et long terme

## PIRIAC-SUR-MER

<b>PM 1</b>	<i>Poursuivre la recherche d'une offre complémentaire auprès des habitants, propriétaires disposant de grands logements</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Offrir la possibilité à un public ciblé de se loger par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à prix raisonnable
<b>Description</b>	<p>La commune contribuera à la réflexion et au développement du dispositif d'hébergement chez l'habitant projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (cf. fiche dédiée)</p> <p>Offrir la possibilité à un public ciblé de se loger et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus exonéré d'impôts (dans certaines conditions) par le biais de la mise en location d'une chambre ou d'un studio à un prix raisonnable.</p> <p>Pour cela, la commune proposerait, soit directement soit via l'EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en relation des travailleurs saisonniers en recherche d'hébergement avec des propriétaires</li> <li>• L'accompagnement et appui des partenaires : communication / information, mise en relation entre l'hébergeur et l'occupant en fonction des disponibilités et des besoins recensés</li> </ul> <p>La mise en place d'une charte d'adhésion et d'alimentation d'un réseau d'hébergeurs</p>
<b>Territoire</b>	Commune de Piriac sur Mer
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune de Piriac sur Mer
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ADIL</li> <li>- Département 44</li> <li>- APHJ</li> <li>- Hébergeurs locaux</li> <li>- Employeurs</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre de lits ouverts / de propriétaires engagés
<b>Echéance</b>	2021-2024, à poursuivre en 2025-2028

<b>PM 2</b>	<i>Poursuivre le développement de nouveaux logements dans le patrimoine communal</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Réhabiliter le bâti communal pour mettre 4 nouveaux logements à disposition des saisonniers
<b>Description</b>	<p>La commune dispose d'un bâtiment nécessitant des travaux situés à Pen Ar An</p> <p>Après réhabilitation, 11 logements pourront être mis à disposition des saisonniers de la commune : Infirmerie (5 chambres) et local gardien (6 chambres)</p> <p>Toutefois, des logements actuellement disponibles dans le centre bourg : maison du patrimoine (4 chambres) et Méniscoul (3 chambres) vont être supprimés (été 2024) suite à la réhabilitation de ces bâtiments en médiathèque et maison des associations.</p> <p>D'où un delta de 4 nouvelles chambres</p>
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	A définir
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Département 44</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre logements / de lits ouverts
<b>Echéance</b>	2021-2024, à poursuivre en 2025-2028

<b>PM 3</b>	<i>Poursuivre la recherche d'une offre complémentaire au sein de l'habitat de loisirs (mobile-home, etc.) : recensement à faire au sein des campings</i>
<b>Orientation</b>	Développer l'offre d'hébergement localement, en améliorant l'offre de logements accessibles répondant aux différentes situations
<b>Objectif</b>	Faciliter l'hébergement en structure légère en réservant par anticipation des emplacements de camping
<b>Description</b>	<p>Les hébergements de plein air sont de moins ne moins accessible pour les saisonniers au regard du coût élevé de la location et de la priorité donnée aux touristes. Le logement en mobile-home partagé reste toutefois une solution adéquate pour les saisonniers. Aussi la commune souhaite se rapprocher des campings de son territoire pour mettre à disposition des mobile-homes. Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un partenariat avec des établissements disposant d'emplacements libres</li> <li>- Réserver des emplacements par anticipation dans des campings proches du lieu de travail</li> <li>- Négocier éventuellement le coût et la localisation (cohabitation et confort)</li> <li>- Mobiliser les employeurs pour participer à la démarche</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergeurs de plein air</li> <li>- employeurs</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Nombre d'emplacements disponibles
<b>Echéance</b>	2021-2024, à poursuivre en 2025-2028

<b>PM 4</b>	<i>Poursuivre la communication avec les employeurs, les commerçants, les saisonniers (site local, journal, etc.)</i>
<b>Orientation</b>	Faciliter l'accès aux informations à destination des saisonniers
<b>Objectif</b>	Favoriser l'information auprès des saisonniers et le lien avec les employeurs Mobiliser les employeurs afin que les professionnels participent à la solution logement
<b>Description</b>	<p>La commune souhaite favoriser le partage d'information et la mobilisation de tous les acteurs afin de faciliter le travail saisonnier sur son territoire.</p> <p>La commune favorisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les échanges avec les professionnels (commerçants et autres) dans la démarche en faveur des saisonniers,</li> <li>- la communication et l'information auprès de saisonniers afin de faciliter leur vie sur le territoire,</li> <li>- et la mise en relation avec les employeurs.</li> </ul> <p>Elle se fera ainsi le relais local des informations disponibles (à l'attention des saisonniers, employeurs, partenaires, etc.) par divers modes de communication dont : magazine communal, office de tourisme, page facebook, etc</p> <p>Par ailleurs, la commune contribuera à la réflexion et au développement du dispositif de communication à l'attention des saisonniers projeté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (cf. fiche dédiée).</p>
<b>Territoire</b>	Commune
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Commune
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<p>Localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo</li> <li>- Employeurs</li> <li>- Hébergeurs et autres gestionnaires de logements</li> <li>- SPL tourisme .</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place d'un dispositif de communication et intermédiation avec les saisonniers
<b>Echéance</b>	2021-2024, à poursuivre en 2025-2028

<b>PM 5</b>	<i>Contribuer au développement d'un système d'échanges et d'informations entre communes touristiques sur l'offre de logement et d'hébergement dédiée aux travailleurs saisonniers</i>
<b>Orientation</b>	Faciliter l'accueil des saisonniers
<b>Objectif</b>	fluidifier la circulation de l'information entre les communes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles
<b>Description</b>	<p>L'agglomération doit engager le développement d'un système d'échanges d'informations entre communes touristiques.</p> <p>Ce dispositif prendra la forme d'un réseau collaboratif entre les communes, permettant le partage régulier d'informations sur les besoins identifiés et les initiatives locales en saison estivale.</p> <p>Il s'appuiera sur des outils numériques simples et accessibles (tableaux de bord partagés, cartographies interactives, forums de discussion). Une consultation sur les besoins des communes sera organisée préalablement à la mise en place d'un outil numérique adapté.</p> <p>La commune contribuera, aux côtés de l'agglomération au développement du système d'échanges d'informations. Elle participera notamment à la définition du besoin.</p>
<b>Territoire</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
<b>Partenaires techniques et/ou financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> </ul>
<b>Indicateur d'évaluation</b>	Mise en place d'un dispositif d'échanges
<b>Echéance</b>	Court terme (2026)

## **V. Engagement des personnes associées : Département et Action Logement**

### **Département de Loire-Atlantique**

Le logement des saisonniers est une orientation transversale soutenue par le Département et déclinée dans le cadre de ses schémas et plans départementaux : Plan départemental de l'habitat 2022-2027, schéma du tourisme et des loisirs responsables 2023-2028 et la stratégie de réduction de l'artificialisation des sols votée en 2024.

À cette fin, les aides déléguées de l'État dont le Département a délégation depuis 2022, pourront être mobilisées et optimisées en faveur des projets concourant au développement du logement des saisonniers, notamment l'aide déléguée au logement locatif social pour favoriser par exemple la réalisation de résidences sociales à destination des saisonniers et jeunes travailleurs.

Par ailleurs, le Département pourra participer aux différents travaux menés en faveur de l'hébergement des saisonniers et partager les réflexions qui seront menées dans le cadre de ses schémas.

### **Action Logement**

Action Logement a pour mission de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi et ce, à travers deux missions principales :

- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.
- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

Au titre de ses missions, Action Logement a donc vocation à soutenir l'emploi saisonnier à travers les dispositifs pérennes mis en place par le groupe : garantie Visale, aide mobili-jeunes, aide à l'emménagement, sécurisation auprès des bailleurs sociaux, Louer pour l'emploi, etc.

Cette politique d'accompagnement d'Action Logement prend également forme à travers les partenariats existants avec les intercommunalités, le Département de Loire-Atlantique, des structures comme l'URHAI, ou via des interventions régulières auprès des employeurs. Elle se traduit par ailleurs dans le dispositif Louer pour l'emploi qui est une solution pour sécuriser propriétaires bailleurs et locataires, ainsi qu'à mobiliser et réhabiliter des logements locatifs privés ou communaux pour les jeunes et les salariés.

Sur la durée de la convention Action Logement réalisera un diagnostic des besoins en logement liés à l'emploi sur le territoire de CapAtlantique la Baule-Guérande Agglo.

## **VI. indicateurs et suivi de mise en œuvre**

La mise en œuvre des actions sera appréciée au regard :

- des moyens mis en place pour activer les actions
- des indicateurs identifiés au sein des fiches-actions

Une réunion annuelle entre les signataires de la convention permettra de partager la dynamique de mise en œuvre, les possibles actions complémentaires, les besoins d'ajustement et éventuelles difficultés rencontrées.

## **VII. Bilan**

Dans les trois mois à compter de la date d'échéance de la convention, les communes réalisent un bilan de l'application de la convention. Celui-ci est transmis au représentant de l'État dans le département.

Au-delà de l'atteinte des objectifs appréciés au regard des indicateurs définis dans la partie précédente, le bilan s'attachera notamment à évaluer la convention, et notamment ses conséquences en termes d'effet de levier, de mobilisation et de cohérence de la politique du logement des travailleurs saisonniers avec éventuellement les schémas ou documents programmatiques éventuels préexistants à la convention.

À compter de la transmission de ce bilan, les communes disposeront d'un délai de trois mois pour étudier, en

lien avec le représentant de l'État dans le département et les personnes associées, l'opportunité d'une adaptation du diagnostic des besoins, des objectifs et des moyens d'actions.

La convention pourra alors être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans.

### **VIII. Sanctions**

Si le bilan fait apparaître, sans que le préfet ait constaté des difficultés particulières, qu'une commune n'a pas engagé la dynamique nécessaire pour répondre aux objectifs de la convention, le préfet peut suspendre, par arrêté, pour une durée maximale de trois ans, la reconnaissance de commune touristique accordée en application des dispositions de l'article L. 133-12 du code du tourisme

Avant de prononcer cette suspension, le représentant de l'État dans le département informe de la sanction envisagée la commune concernée, qui peut présenter ses observations.

**ANNEXES :**

- *Diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo 2019-2020 - ADDRN*
- *Résultats de l'enquête employeurs 2022 – OTI – CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo*
- *Bilan de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers des communes touristiques de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo 2021-2024 – Réunion des signataires du 4 février 2025*

Fait à

le

**Pour l'Etat,**  
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, Loire Atlantique

Monsieur Eric de Wispelaere,

**Pour la commune de Batz sur Mer**  
Le Maire,

Madame Marie-Catherine Lehuédé,

**Pour la commune de Guérande**  
Le Maire

Monsieur Nicolas Criaud

**Pour la commune de La Baule-Escoublac**  
Le Maire

Monsieur Franck Louvrier

**Pour la commune de La Turballe**  
Le Maire

Monsieur Didier Cadro

**Pour la commune du Croisic**  
Le maire

Madame Michèle Quellard

**Pour la commune du Pouliguen**  
Le Maire

Monsieur Norbert Samama

**Pour la commune de Mesquer-Quimiac**  
Le Maire

Monsieur Jean-Pierre Bernard

**Pour la commune de Pénestin**  
Le Maire

Monsieur Pascal Puisay

**Pour La commune de Piriac-sur-Maire**  
Le Maire,

Madame Emmanuelle Dacheux

**Pour CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo**  
Le Président

Monsieur Nicolas Criaud

**Pour le Département de Loire-Atlantique**  
Le Président

Monsieur Michel Ménard

**Pour Action Logement**  
Le Président du Comité Régional Pays de la Loire  
Régis ROUSSEAU